

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance extraordinaire du 5 mars 2018

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Calixte tenue le 5 mars 2018 à 20 h 00

ORDRE DU JOUR

L'avis de convocation, l'avis de convocation fut signifié à tous les membres du Conseil tel que requis par les dispositions du code municipal, en y présentant l'ordre du jour suivant :

- Retiré
1. **Présences**
 2. **Adoption du règlement # 645-2018 – Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de 45 000 \$ pour l'acquisition d'une benne basculante de type 4 saisons pour le Service des travaux publics**
 3. **Autorisation d'un congé sans solde**
 4. **Période de questions**
 5. **Levée de la séance**

La séance débute à 20 h 03.

1. **PRÉSENCES**

Son honneur monsieur le maire Michel Jasmin préside la session à laquelle assistent mesdames les conseillères Roxane Simpson et Odette Lavallée et messieurs les conseillers Keven Bouchard, François Dodon, Denis Mantha, Jacques D. Granier.

Était également présent : Monsieur Luis Jorge Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance.

- Retiré
2. **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 645-2018 –RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 45 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UNE BENNE BASCULANTE DE TYPE 4 SAISONS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Cet item a été retiré.

2018-03-05-062

3. **AUTORISATION D'UN CONGÉ SANS SOLDE**

ATTENDU QU' un employé a présenté une demande au conseil municipal afin que lui soit accordé un congé sans solde;

ATTENDU QU' après analyse, le conseil accepte d'accorder un congé sans solde de 6 mois audit employé;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE le conseil autorise l'employé, dont le numéro d'employé est le 204, à prendre un congé sans solde d'une durée maximale de 6 mois, soit du 8 janvier 2018 au 8 juillet 2018 inclusivement.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions furent posées par les personnes présentes dans la salle.

2018-03-05-063

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE la séance soit levée à 20 h 06.

MICHEL JASMIN, MAIRE

LUIS JORGE BÉRUBÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».